

Département de l'Indre et Loire



COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINE-ET-CHOISILLES



ZAC POLAXIS STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

PIECE 1.1 - CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT ET SES ANNEXES



SIEGE

6, Rue Grolée
69289 LYON Cédex 02

Téléphone : 04-72-32-56-00

Télécopie : 04-78-38-37-85

E-mail : cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr

IMPLANTATION REGIONALE

810, rue Léonard de Vinci
45400 SEMOY

Téléphone : 02.38.86.54.57

Télécopie : 02.38.61.07.42

E-mail : cm-orleans@cabinet-merlin.fr

GRUPE MERLIN / Réf doc : 193386 -102-DCE-AE-1-003-A

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	PBR	LMA	12/01/2011	émission

N° d'identification

--

**POUVOIR ADJUDICATEUR EXERÇANT LA MAITRISE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-ET-CHOISILLES**

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Mr le président de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-ET-CHOISILLES**

OBJET du MARCHÉ : Construction de la station d'épuration de la ZAC POLAXIS

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
ACTE d'ENGAGEMENT**

Date du Marché :
Montant T.T.C. :€ (a)
Imputation :

Case réservée au nantissement

Marché à procédure adaptée avec remise d'offre ouverte à tout candidat, passé en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics

Maître d'Oeuvre :
CABINET MERLIN - Ingénieurs-Conseils - 6, rue Grolée 69002 LYON

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics:
CABINET MERLIN - Ingénieurs-Conseils - 6, rue Grolée 69002 LYON

Ordonnateur : Monsieur le président de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-ET-CHOISILLES**

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le trésorier de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-ET-CHOISILLES**

Pour chaque renvoi, consulter la page « Mode d'Emploi pour la présentation des Offres » en fin de document.

Le nom du Cabinet MERLIN figure ici par défaut. Si le Maître d'ouvrage souhaite voir apparaître une autre personne, adapter le texte en conséquence.
Si choix art 14 CCAP (b) Police TRC souscrite par l'entrepreneur avec possibilité de substitution du MO, rajouter dans le tableau :une ligne option TRC/ME et une ligne total avec option TRC/ME à compléter par les candidats

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de la Société :

Ayant son siège social à :

Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :

Code d'activité principale (APE) :

Numéro d'inscription au Registre du Commerce de :

Sous le N° :

- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), et notamment du C.C.T.P, du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés.
- et après avoir fourni les documents, renseignements, déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans le délai précisé à cet effet dans l'avis d'appel public à la concurrence et compté à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Nous soussignés,

- **M.**
agissant au nom et pour le compte de la Société :
dont le siège social est situé :
 - Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :
 - Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
 - Code d'activité principale (APE) :
 - Numéro d'inscription au Registre du Commerce de :
 - Sous le N° :
- **M.**
agissant au nom et pour le compte de la Société :
dont le siège social est situé :
 - Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :
 - Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
 - Code d'activité principale (APE) :
 - Numéro d'inscription au Registre du Commerce de :
 - Sous le N° :
- **M.**
agissant au nom et pour le compte de la Société :
dont le siège social est situé :
 - Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :
 - Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
 - Code d'activité principale (APE) :
 - Numéro d'inscription au Registre du Commerce de :
 - Sous le N° :
- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), et notamment du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés.
- et après avoir produit l'ensemble des documents, renseignements, déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans le délai précisé à cet effet dans l'avis d'appel public à la concurrence et compté à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

L'ensemble des entrepreneurs groupés solidaires est désigné dans le présent marché sous l'appellation : « l'Entrepreneur ».

L'entreprise **(a)**, est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Nous soussignés,

- **M.**
agissant au nom et pour le compte de la Société :
dont le siège social est situé :
 - Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :
 - Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
 - Code d'activité principale (APE) :
 - Numéro d'inscription au Registre du Commerce de :
 - Sous le N° :

- **M.**
agissant au nom et pour le compte de la Société :
dont le siège social est situé :
 - Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :
 - Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
 - Code d'activité principale (APE) :
 - Numéro d'inscription au Registre du Commerce de :
 - Sous le N° :

- **M.**
agissant au nom et pour le compte de la Société :
dont le siège social est situé :
 - Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :
 - Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
 - Code d'activité principale (APE) :
 - Numéro d'inscription au Registre du Commerce de :
 - Sous le N° :

- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), et notamment du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés.

- et après avoir produit l'ensemble des documents, renseignements, déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés conjoints, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans le délai précisé à cet effet dans l'avis d'appel public à la concurrence et compté à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

L'ensemble des entrepreneurs groupés conjoints est désigné dans le présent marché sous l'appellation : « l'Entrepreneur ».

L'entreprise **(a)**, est le mandataire des entrepreneurs groupés conjoints et est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 - Les prestations sont payées d'après l'estimation contradictoire sur les lieux des prestations exécutées sur la base des valeurs de ces prestations figurant à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du marché et selon les modalités définies à l'article 7 du CCAP, en tenant compte des minorations éventuelles à appliquer correspondant au pourcentage des prestations qui n'auraient pas été exécutées.

2.2 - Les prestations **ne font pas l'objet d'une partition en tranche** .

2.3 - Sur la base ainsi définie, l' ensemble des prestations est évalué au montant global forfaitaire de :

Euros HT (a)	TVA au Taux de 19.6 % (a)	Euros TTC (a)
TOTAL		

Soit en toutes lettres (montant TTC) :

2.4 - Le prix global forfaitaire du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois précédant la date de signature de l'acte d'engagement par le candidat
Les modalités de **variation** des prix sont définies à l'article 7.2 du CCAP (3)

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 - Les prestations sont payées d'après l'estimation contradictoire sur les lieux des prestations exécutées sur la base des valeurs de ces prestations figurant à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du marché et selon les modalités définies à l'article 7 du CCAP, en tenant compte des minorations éventuelles à appliquer correspondant au pourcentage des prestations qui n'auraient pas été exécutées.

2.2 - Les prestations **ne font pas l'objet d'une partition en tranche** .

2.3 - Sur la base ainsi définie, l' ensemble des prestations est évalué au montant global forfaitaire de :

Euros HT (a)	TVA au Taux de 19.6 % (a)	Euros TTC (a)
Cotraitant (a)		

Si choix art 14 CCAP (b) Police TRC souscrite par l'entrepreneur avec possibilité de substitution du MO, rajouter dans le tableau :une ligne option TRC/ME et une ligne total avec option TRC/ME à compléter par les candidats

**COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-ET-CHOISILLES
ZAC POLAXIS STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Cotraitant (a).....			
Cotraitant (a).....			
TOTAL			

Soit en toutes lettres (montant TTC) :

2.4 - Le prix global forfaitaire du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois précédant la date de signature de l'acte d'engagement par le candidat.
Les modalités de **variation** des prix sont définies à l'article 7.2 du CCAP

2.5 - SOUS-TRAITANCE

Les annexes N° **(a)** au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que (j'envisage) (nous envisageons) de faire exécuter par les sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et leurs conditions de paiement.

Les montants figurant dans ces annexes tiennent compte des retenues opérées pour couverture des frais de coordination propres à la sous-traitance.

Les montants ainsi définis dans chaque annexe constituent le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de l'acte spécial, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement de l'acte spécial.

Le montant total des prestations que (j'envisage) (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de

		<i>Euros</i>
- Montant Hors TVA	(a)	
- Montant TTC	(a)	

2.5 - SOUS-TRAITANCE

Les annexes N° **(a)** au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par les sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et de leurs conditions de paiement.

Les montants figurant dans ces annexes tiennent compte des retenues opérées pour couverture des frais de coordination propres à la sous-traitance.

Les montants ainsi définis dans chaque annexe constituent le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de l'acte spécial, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement de l'acte spécial.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

		Cotraitant (a)	Cotraitant (a)	Cotraitant (a)
- Montant Hors TVA	(a)			
- Montant TTC	(a)			

2.6 - CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CEDEE

Le montant maximal de la créance susceptible d'être présentée en nantissement ou cédée est ainsi de :

..... Euros TTC **(a)**.

ARTICLE 3 - DELAIS – PENALITES DE RETARD

Les prestations seront exécutées dans un délai global de mois **(a)**

Ce délai commence à courir le lendemain de la date d'accusé de réception de l'OS prescrivant le commencement des prestations et s'achève à la date d'achèvement des travaux définie au CCAP.

Ce délai inclut :

- l'exécution des travaux, y compris la période de préparation dont la durée est fixée à mois **(a)**,
- les périodes de mise au point, mise en régime et d'observation en marche industrielle définis dans le CCAP.

Les pénalités qui seront appliquées en cas de retard sont fixées à l'article 8.4 du CCAP.

2.6 - CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CEDEE

Le montant maximal de la créance susceptible d'être présentée en nantissement ou cédée est ainsi de :

	Cotraitant (a)	Cotraitant (a)	Cotraitant (a)
- Montant Hors TVA (a)			
- Montant TTC (a)			

ARTICLE 3 - DELAIS – PENALITES DE RETARD

Les prestations seront exécutées dans un délai global de :mois (a)

Ce délai commence à courir le lendemain de la date d'accusé de réception de l'OS prescrivant le commencement des prestations et s'achève à la date d'achèvement des travaux définie au CCAP.

Ce délai inclut :

- l'exécution des travaux, y compris la période de préparation dont la durée est fixée à mois (a),
- les périodes de mise au point, mise en régime et d'observation en marche industrielle définis dans le CCAP.

Les pénalités qui seront appliquées en cas de retard sont fixées à l'article 8.4 du CCAP.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

4.1 - PAIEMENT DU(ES) TITULAIRE(S) DU MARCHÉ

4.1.1 - COMPTE(S) A CREDITER

- **Dans le cas de marché conclu avec un seul entrepreneur ou avec un groupement d'entrepreneurs solidaires**

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant par virement au crédit : (a)

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
- à :

Si l'Entrepreneur est un groupement solidaire, les entrepreneurs groupés autres que le mandataire donnent à ce mandataire, qui l'accepte, procuration à effet de percevoir pour leur compte et par voie de virement sur le propre compte du mandataire les sommes qui leur sont dues en exécution du marché.

Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs membres du groupement.

- **Dans le cas de marché conclu avec un groupement d'entrepreneurs conjoints** Le

Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en effectuant les paiements par virement au profit des entrepreneurs et sur les comptes mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Désignation de l'Entrepreneur (a)	Désignation du compte à créditer (a)
Nom de l'entrepreneur	Etablissement (libellé en toutes lettres)
Dénomination Sociale	Adresse
Adresse	Titulaire du compte
	Numéro du compte
Nom de l'entrepreneur	Etablissement (libellé en toutes lettres)
Dénomination Sociale	Adresse
Adresse	Titulaire du compte
	Numéro du compte
Nom de l'entrepreneur	Etablissement (libellé en toutes lettres)
Dénomination Sociale	Adresse
Adresse	Titulaire du compte
	Numéro du compte

Si l'un des entrepreneurs, membre du groupement d'entrepreneurs conjoints, est lui-même un groupement d'entrepreneurs solidaires, les entrepreneurs groupés solidaires autres que le mandataire donnent à ce mandataire, qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte et par voie de virement sur le propre compte du mandataire les sommes qui leur sont dues en exécution du marché.

Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

4.1.2-AVANCE

L'entrepreneur unique, ou le cas échéant, chacun des membres du groupement **(c)** :

- refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 9-2 du CCAP.
- ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l'article 9-2 du CCAP.

4.2- PAIEMENT DES SOUS-TRAITANTS AYANT DROIT AU PAIEMENT DIRECT

Quelles que soient les modalités de paiements des titulaires du marché, dans tous les cas le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au sous-traitant payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les actes spéciaux.

Fait en un seul original

A _____ le _____ **(d)**
L'Entrepreneur
(Les Entrepreneurs) **(e)**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A _____, le _____

La personne responsable du marché,

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché en date du _____

4- Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

4-1 - Le sous-traitant souhaite-t-il le versement de l'avance dans les conditions prévues à l'article 115 du Code des Marchés Publics ? (c)

Oui
 Non

4-2 - Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes (h)

4-3 - Mois d'établissement des prix (h)

4-4 - Modalités de variation des prix (h)

4-5 - Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses (h)

4-6 - Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics

CABINET MERLIN

5 - Comptable public assignataire des paiements

Fait en un seul original

A , le (d)

L'Entrepreneur,

Le Mandataire (i)

Le Maître d'Ouvrage,

Est acceptée la présente annexe n°...

A , le

TABLEAU de SYNTHESE (Sous-traitance) (a)

Nature de la prestation sous-traitée	Montant H.T. Euros	T.V.A.	Montant T.T.C. Euros	Identité du, ou des, sous- traitants
MONTANT TOTAL				

TABLEAU de SYNTHESE (Sous-traitance) (a)

Cotraitant désirant sous-traiter	Nature de la prestation sous-traitée	Montant H.T. Euros	T.V.A.	Montant T.T.C. Euros	Identité du, ou des, sous-traitants
	MONTANT TOTAL				

**Annexe n° (a)
à l'Acte d'Engagement
(groupement d'entrepreneurs conjoints uniquement)**

DETAIL DES PRESTATIONS PAR COTRAITANT

	Cotraitant (a)	Cotraitant (a)	Cotraitant (a)
Prestations (a)			

**Le..... (d)
Les entrepreneurs du groupement (j)
.....**

MODE D'EMPLOI POUR LA PRESENTATION DES OFFRES
--

Pour pouvoir compléter correctement ce document, les candidats doivent lire attentivement les commentaires ci-après :

- a)** A compléter par les candidats (attention à la cohérence entre les différents montants figurant dans l'offre.
- b)** Choix de page à l'initiative des candidats en fonction de la forme de soumission adoptée.
- c)** A compléter par les candidats en cochant la case de leur choix. En cas de groupement candidat, la décision concernant l'avance forfaitaire est unique et vaut pour chacun des membres des groupements.
- d)** Date à compléter.
- e)** Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé". En cas de groupement soumissionnaire, signature de tous les membres, sauf en cas de mandat donné au mandataire par les membres du groupement pour remettre l'offre.
- f)** Si le marché est divisé en tranche, préciser dans l'annexe pour chaque option la tranche à laquelle elle se rattache.
- g)** Nom de l'Entreprise Unique titulaire du marché ou nom de l'Entreprise participant au groupement d'Entreprises titulaire du marché qui sous-traite une partie de ses travaux.
- h)** A compléter par chaque candidat en fonction des accords conclus entre celui ci et son sous traitant. Pour les sous-traitants, l'avance forfaitaire n'est à prendre en compte que si la part à verser au sous-traitant dépasse le seuil prévu à l'article 87 du CMP (50 000 €).
- i)** Dans le cas d'Entrepreneurs groupés, si l'Entrepreneur qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit contresigner l'annexe.
- j)** L'identité et la signature de chacun des membres du groupement soumissionnaire doit figurer ici.